

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Publié le 
ID : 038-213803364-20230717-2023_17_07_39-DE

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente,
présents : 14 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ORENGIA Alain (pouvoir à Mme RUCHON), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : Mme GATET Fanny.

DELIBERATION N° 2023 – 39

OBJET : CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - TARIF ET RECOUVREMENT DES REPAS

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2018 fixant le tarif des repas préparés par le restaurant scolaire pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement mis en place les mercredis et durant les vacances scolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse regroupant les quatre Communes (Reventin-Vaugris, Chonas l'Amballan, Les Côtes d'Arej, Saint-Prim),

Outre le fait que ce tarif n'a pas été revalorisé depuis 5 ans, l'inflation actuelle sur le coût des fluides et des denrées alimentaires majore de manière conséquente le coût de revient des repas.

Sur proposition de Mme la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 5 €, à compter du 1^{er} septembre 2023, le prix du repas préparé pour le Centre de Loisirs sans Hébergement,
- dit que le recouvrement se fera par émission d'un titre de recette au nom de l'établissement Léo Lagrange Centre Est, prestataire de service dans ce Contrat Enfance Jeunesse.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 18 juillet 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 21/07/2023
- après télétransmission électronique le 21/07/2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 21/07/2023